

SEANCE DU 6 JUIN 2007

DÉCISION N° 2007 / 35 / TMV / 4

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER AU VERDON

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Directeur Général de la Société 4GAS en date du 8 Mars 2007, reçue le 8 Mars, et le dossier joint,
- vu la décision n° 2007/15/TMV/1 du 4 Avril 2007, les décisions n° 2007/24/TMV/2 et n° 2007/25/TMV/3 du 2 Mai 2007,

- sur proposition de M. Louis-Julien SOURD, président de la commission particulière,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un terminal de réception, stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié au Verdon sur Mer :

- Mme Corinne BIES,
- Mme Claudia COURTOIS,
- M. Patrick LOULIERE.

Le Président

Yves MANSILLON